

Nyon, le 9 avril 2024

GÉNIE CIVIL

TECHNIQUE ROUTIÈRE

Réf : DV 22-627

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

**Concerne : Commune de Préverenges
Projet de création d'un chemin d'accès au Chemin du Collège**

ASSAINISSEMENT

Madame la Voyère,

HYDROLOGIE

HYDRAULIQUE

Conformément à la synthèse de l'examen préalable du 27 février 2024 réalisé par les services intéressés pour le projet cité en référence, nous vous transmettons nos réponses aux diverses remarques émises. A savoir :

ENVIRONNEMENT

BAMO

Direction Générale du Territoire et du Logement

GÉOMATIQUE

• **Direction Aménagement**

CADASTRE

- Une convention est en cours de signature avec le nouvel acquéreur de la parcelle n°72. Une fois cette convention signée, le plan de servitude sera soumis à l'enquête publique.

AUSCULTATION

Direction Générale de l'Environnement

PHOTOGRAMMÉTRIE

▪ **Direction de l'environnement industriel, urbain et rural**

LASER SCANNING

• **Division Protection des eaux – Section Assainissement urbain et rural**

BIM - SIG 360

- Toutes les dispositions seront prises pour la création des nouveaux organes de récolte (grilles / caniveau) d'eaux claires afin de respecter les prescriptions de la norme SIA 190.
- Le projet prévoit un élargissement d'une bande de 2 m de large sur une longueur d'environ 50 m, soit 100 m² de surface étanche supplémentaire. Le profil géométrique de l'accès projeté, point haut à mi-distance avec une pente de 2 % de chaque côté, permettra d'évacuer les eaux de ruissellement par un caniveau côté Morges et par une grille côté Lausanne. Les quantités d'eau amenées dans les collecteurs communaux ne vont donc que très peu changer.



GÉNIE CIVIL

TECHNIQUE ROUTIÈRE

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

ASSAINISSEMENT

HYDROLOGIE

HYDRAULIQUE

ENVIRONNEMENT

BAMO

GÉOMATIQUE

CADASTRE

AUSCULTATION

PHOTOGRAMMÉTRIE

LASER SCANNING

BIM - SIG 360

▪ Direction des Ressources et du Patrimoine Naturels

• **Division Biodiversité et Paysage**

- Toutes les prescriptions et recommandations de la norme VSS 40 577 seront respectées et rappelées à l'entreprise en charge des travaux au préalable du démarrage et en cours de chantier.

Direction Générale de la Mobilité et des Routes

• **Entretien**

Généralités

- Le chemin sera exclusivement réservé aux piétons/vélos. Une borne escamotable à l'entrée du chemin, côté Avenue de Croix-de-rive, sera mise en place pour donner l'accès aux véhicules autorisées (sens unique de circulation encore à déterminer). Il s'agit des quelques places de parc pour les parcelles n°68 et 69 ainsi que les 2-3 places de parc pour l'école.
- En fonction du sens de circulation (entrée ou sortie sur l'Avenue de Croix de Rive), les normes de sécurité et de visibilité seront respectées. En cas de modification de la signalisation, nous prendrons contact avec M. D. Brun, inspecteur de la signalisation.
- Une convention est en cours de signature avec le nouvel acquéreur de la parcelle n°72. Une fois cette convention signée, le plan de servitude sera soumis à l'enquête publique.

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter, nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Bernard Schenk SA

Annexe plan n°DV 22-657-ENQ-11 daté du 9 mars 2024 comprenant :

- Situation
- Coupes
- Profil en long

Copie pour information : Commune de Préverenges, Greffe et Syndic

